EAUBONNE
le sens de l'harmonie

République Française
Liberté – Égalité – Fraternité
Département du Val d'Oise - Commune d'Eaubonne

ARRÊTÉ DE LA MAIRE

ST/VN/KA/PV - N° 2026 / 681

INTERROMPANT MOMENTANÉMENT LA CIRCULATION POUR LE PASSAGE DU CORTEGE CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

LA MAIRE,
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 06 novembre 1992 ;
CONSIDÉRANT la demande de la Ville d'Eaubonne, 1, rue d'Enghien, Eaubonne Cedex (95601) ;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'interrompre momentanément la circulation lors du passage d'un cortège, le **mardi 11 novembre 2026**, à partir de 10H30 et jusqu'à 12H30 pour la Commémoration du 11 Novembre 1945.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera interrompue le mardi 11 novembre 2026, à partir de 10H30 et jusqu'à 12H30, sur le parcours qu'empruntera le cortège se rendant « Place du 8 Mai 1945 » :

- **Départ du Parc de Mézières,**
- **Avenue de l'Europe,**
- **Avenue de Budenheim,**
- **Rue Tarbé des Sablons,**
- **Place du 8 Mai 1945,**
- **Retour du cortège Parc de Mézières.**

ARTICLE 2 : Une copie du présent arrêté sera adressée au Pétitionnaire.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville d'Eaubonne, Monsieur le Commissaire de Police et tout autre agent de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application des prescriptions du présent arrêté.

Eaubonne, le 30 OCT. 2026

Notifié le :
Publié le : 30/10/2026
Exécutoire le : 30/10/2026
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

☐ Valérie POULIQUEN – Cheffe Secrétariat Général
☐ Arnaud AGNONA – Directeur DAGAJ
☐ Karima BENTOUT – DGA Ressources
☐ Lylian SÉNÉCHAL – Directeur Général des Services

Pour la Maire et par délégation,
L'Adjoint à la Maire délégué à l'urbanisme et à l'aménagement de la ville durable,

Quentin DUFOUR

MAIRIE D'EAUBONNE (VAL D'OISE)

Hôtel de Ville
1 rue d'Enghien
95600 Eaubonne
01 34 27 26 00
eaubonne.fr